

# 4<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PROMOTION SAGUENAY INC.

## ASSEMBLÉE TÉLÉPHONIQUE

**P**rocès-verbal de l'assemblée téléphonique des membres du conseil d'administration de Promotion Saguenay inc., tenue en date du 20 septembre 2019, à 8 h 30.

### Sont présents :

M. Michel Potvin, *président conseiller municipal*  
M. Martin Harvey, *conseiller municipal*  
M. Jean-Marc Crevier, *conseiller municipal*  
Mme Nathalie Lajoie, *Syndicat*  
Mme Marlène Bouchard, *Enseignement*  
M. Gilles Déry, *Communautaire*  
M. Pierre-Philippe Tremblay, *Agriculture et agroalimentaire*  
M. Gérald Savard, *MRC du Fjord*

### Sont absents :

Mme Josée Néron, *mairesse*  
M. Éric Larouche, *Tourisme*  
Mme Caroline Giroux, *Commerce et détail*  
Mme Marie-Élaine Riou, *Culture*  
M. Éric Rousseau, *Industrie*

### Assistent également à la rencontre :

M. Patrick Bérubé, *directeur général*  
Mme Mélanie St-Pierre, *secrétaire au conseil d'administration*

∞ - ∞

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Ouverture de l'assemblée téléphonique des membres sous la présidence de M. Michel Potvin. Le quorum étant constaté, le président déclare l'assemblée ouverte.

### 2019-0164 2. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER le projet d'ordre du jour en laissant le point varia ouvert :

### 3. SERVICE AUX ENTREPRISES

#### 3.1. Aides financières – Soutien aux entreprises

#### 2019-0165 3.1.1. Projet d'expansion - CGI

CONSIDÉRANT que le projet répond à la plupart des critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux projets majeurs;

CONSIDÉRANT que Saguenay n'est pas en mesure d'offrir certains avantages que d'autres municipalités.

**À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** Promotion Saguenay autorise une dérogation à la Politique d'investissement du Fonds de développement des territoires, volet soutien aux projets majeurs et octroie une aide financière non remboursable pouvant atteindre 500 000 \$ soit, 125 000 \$ par année pendant quatre ans à l'entreprise CGI, pour supporter son projet d'investissement à son Centre d'excellence de Saguenay;

**QUE** la somme de 500 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

**QUE** Promotion Saguenay octroie une aide financière non remboursable pouvant atteindre 20 000 \$ à l'entreprise CGI, pour disposer adéquatement des équipements et ameublements usagés issus des travaux réalisés à Saguenay dont la somme est tirée du fonds réservé aux projets structurants;

**QUE** Promotion Saguenay offre une année d'affichage sans frais à CGI sur son site Internet Emploi Saguenay;

**QUE** Promotion Saguenay offre du soutien à CGI pour l'attraction, l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants;

**ET QUE** la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer tous les documents pour donner plein effet aux présentes décisions.

**4. Varia**

**2019-0166 4.1. Réévaluation du périmètre comptable**

**CONSIDÉRANT** les questionnements soulevés au conseil d'administration quant à la place de Promotion Saguenay dans le périmètre comptable de ville Saguenay;

**CONSIDÉRANT** le besoin de flexibilité de l'organisation;

**CONSIDÉRANT** le désir du conseil de faire évoluer l'organisation.

**À CES CAUSES IL EST RÉSOLU :**

**QU'**un mandat soit confié au Comité de vérification et Finance, afin d'évaluer la pertinence de demeurer dans le périmètre comptable de ville Saguenay.

**2019-0167 5. LEVÉE DE LA RENCONTRE**

**IL EST PROPOSÉ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE LEVER** la rencontre téléphonique du conseil d'administration.  
**ADOPTÉE** à l'unanimité.



**Martin Harvey, secrétaire**